

Mesures sanitaires – COVID-19

Afin d'assurer la sécurité des bénévoles, des concurrents, des spectateurs lors de l'édition 2020 de LA Ronde du Terroir, les organisateurs mettent en place les mesures détaillées ci-après. Celles-ci seront d'application strictes, insérées dans le règlement intérieur de l'épreuve sous un article dédié.

Les concurrents qui ne respecteront pas les présentes prescriptions ne prendront pas le départ ou seront disqualifiés.

Ces mesures concernent la phase d'accueil et de remise des dossards le dimanche matin et les courses. Elles sont aussi déclinées pour l'aire de départ, les ravitaillements, l'aire d'arrivée.

► [Lire le guide de recommandation de la FFA](#)

Votre inscription doit être complète (Certificat ou licence fourni) avant le retrait du dossard.

Si elle n'a pas été jointe lors de votre inscription, envoyez nous au plus tard vendredi soir la copie de votre licence ou de votre certificat médical par email sur icombesetcretes@orange.fr

Si votre dossier est incomplet au moment du retrait du dossard, vous ne pourrez pas retirer votre dossard ni prendre le départ.

Vérifiez vos informations et la bonne réception de vos documents

sur NIKROME

✓ = Dossier complet

Charte du coureur

A nous retourner signée sur NIKROME ou Combes et Crêtes

[📄 Téléchargez \(PDF\)](#)

Mesures sanitaires mises en oeuvre

En faisant acte d'inscription vous vous engagez à respecter les mesures sanitaires mises en place

Mesures sanitaires Ronde du Terroir

Masque obligatoire dans le Foyer Cantonal de Beaumes de Venise

Bonne course à toutes et tous ;-)

1/ Accueil – remise des dossards

Lieu : Foyer Cantonal de Beaumes de Venise

Date : le 06 décembre 2020 de 7 h 30 à 9 h 30 (ouvert aux seuls sportifs inscrits).

Mesures prises : les concurrents seront invités à se présenter par parcours et séries de dossards. Les entrées seront régulées afin de limiter le flux et la présence en nombre et en continu de personnes sur le site. Seuls les concurrents seront autorisés à retirer leur dossard (aucun accompagnant). Au préalable, tous les dossiers d'inscription devront être complétés et validés via le site NIKROME avant le retrait du dossard.

Port du masque obligatoire.

Aucun certificat médical manquant lors de l'inscription ne sera accepté sur place afin de ne pas entraîner d'échange et de contact supplémentaire.

Deux zones de retraits seront mises en place et matérialisées (1 pour le 13 Km / 1 pour le 23 Km) . Un sens de circulation sera défini (entrée par la Place du Marché et sortie après récupération du dossard par le parking du Trac).

Un marquage au sol permettant de respecter les distanciations sociales sera mis en place.

Des solutions de gel hydro-alcoolique seront positionnées sur les tables à destination des concurrents et des bénévoles. Les bénévoles seront dotés d'un masque et d'une paire de gants de protection afin de remettre les dossards et le cadeau de bienvenue.

3/ Aire de départ

Lieu : devant le Foyer Cantonal, place du Marché.

Date : le dimanche 06 décembre 09 h 00 pour le 23 Km, et 09 h 45 pour le 13 Km

Mesures prises : Les coureurs seront positionnés de manière espacée sur la Place du Marché. Un marquage au sol sera réalisé afin de matérialiser les espaces. Le temps de chaque concurrent sera pris au passage de l'arche (déclenchement de la puce) afin de respecter l'équité sportive.

Nous vous informerons du choix de départ par vague ou chrono dès que la décision sera prise avec NIKROME.

Des rappels répétés des mesures barrière seront annoncés par l'animateur au micro 30 mn avant chaque départ.

Port du masque obligatoire.

4/ Aire d'arrivée

Lieu : devant le Foyer Cantonal

Date : le dimanche 6 décembre 2020 à partir de 10 h 40 jusqu'aux environs de 12 h 30.

Mesures prises : s'agissant d'arrivées individuelles et échelonnées, le protocole habituel est simplement ré-organisé : un couloir hermétique matérialisé par des barrières sécurisera l'arrivée des coureurs dès l'entrée de la Place du Marché jusqu'au passage de l'arche d'arrivée Esprit Course.

Puis, un sas de remise du lot « finisher » est mis en place. Le passage de chaque concurrent sera temporisé au besoin par un bénévole afin de ne laisser entrer qu'un seul coureur à la fois.

La remise du lot sera opérée par deux bénévoles porteurs de gants et masques chirurgicaux.

La tente chronométrage sera séparée et l'accès protégé par des barrières.

Le PC course sera installé dans les locaux du Foyer Cantonal et l'accès réglementé.

L'accès lieux (à l'intérieur du Foyer si la météo est mauvaise et sous tentes si nous avons une journée d'automne ensoleillée) accueillant la restauration et le ravitaillement feront l'objet d'un parcours à sens unique dès la fin du sas arrivée. Seuls les concurrents pourront y accéder.

Après avoir récupéré leur musette repas, les coureurs rejoindront une zone dédiée pour « pique-niquer » mais aucune table ne sera installée afin de ne pas engendrer de regroupement de personnes sur le site.

Les douches de la piscine ne seront pas ouvertes, chaque concurrent devra prendre ses dispositions.

Ces informations feront l'objet d'une communication complète via le site Internet et les réseaux sociaux.

Des rappels répétés de ces mesures barrières seront annoncés par l'animateur tous les ¼ d'heure via la sono.

La remise des prix sera aménagée afin de limiter les contacts en fonction des orientations sanitaires en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2020 et précisées ultérieurement.

Port du masque obligatoire.

5/ Postes de secours et ravitaillements en course

Lieux : Parcours 13 Km : au 6eme km sur la DFCI et au 10eme km à dans le Domaine Durban.

Parcours 23 km : en autonomie totale avec au 18eme km dans le Domaine Durban un poste de ravitaillement d'urgence

Date : Dimanche 6 décembre 2020

Mesures prises : Sécurité de l'épreuve = 1 médecin de course, deux ambulances seront prêts à se déplacer et trois binômes coureurs – secouristes seront sur et dans le parcours.

Un ou deux serre-files assureront la fermeture des parcours.

Ravitaillements : obligation préalable pour tous les parcours : tous les concurrents devront être porteur de leur gobelet.

Aucun gobelet en plastique ne sera proposé (respect des mesures barrière et de l'environnement).

Ce point sera également précisé dans le règlement intérieur de l'épreuve.

Des flacons de gel hydro alcoolique seront à la disposition des bénévoles et des coureurs en cas de besoin.

C. L. le 1^{er} septembre 2020